

**Genre de document** : Annexe  
**N° du document** : 33-109A1  
**Objet** : Avis de cessation de relation  
**Date de publication** : ■  
**Entrée en vigueur** : ■

---

**VERSION MODIFIÉE  
ANNEXE 33-109A1  
AVIS DE CESSATION DE RELATION**

Remplir ce formulaire pour aviser les autorités en valeurs mobilières ou les organismes d'autoréglementation (OAR) canadiens compétents qu'une personne physique inscrite ou une personne autorisée a quitté la société parrainante.

Remplir la version imprimée de ce formulaire si la dispense pour difficultés temporaires prévue par le Norme multilatérale 31-102 est invoquée. Sinon, remplir et transmettre ce formulaire en ligne sur le site Web de la Base de données nationale d'inscription (BDNI), à l'adresse [www.nrd.ca](http://www.nrd.ca).

Si l'espace prévu n'est pas suffisant, utiliser une autre feuille en indiquant clairement la section et la rubrique. Remplir et signer le formulaire, puis l'envoyer aux autorités en valeurs mobilières ou OAR compétents.

**A. Renseignements sur la société**

1. Nom
2. Numéro BDNI

**B. Renseignements sur la personne physique**

1. Nom
2. Numéro BDNI

**C. Établissement auquel la personne physique était rattachée**

1. Adresse
2. Numéro BDNI

**D. Renseignements sur la cessation de relation**

1. Date de prise d'effet                      jj/mm/aaaa
2. Motif de la cessation de relation

(cocher)

**Oui    Non**

- |                                   |                                       |                          |                          |
|-----------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Démission                         | <input type="checkbox"/> ... motivée? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Licenciement                      | <input type="checkbox"/> ... motivé?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Fin de contrat à durée déterminée | <input type="checkbox"/>              |                          |                          |
| Retraite                          | <input type="checkbox"/>              |                          |                          |

Décès

Autre raison (donner des précisions)

#### E. Précisions supplémentaires

*(La présentation de renseignements dans cette partie est facultative, sauf si la personne physique a démissionné ou a été licenciée. Dans ce cas, déposer les réponses aux questions de cette partie dans un délai de 30 jours après la date de prise d'effet de la cessation de relation. Déposer le reste du formulaire au plus tard cinq jours après la date de prise d'effet de la cessation de relation.)*

En cas de démission ou de licenciement (motivés ou non), donner des explications dans l'espace prévu et répondre le mieux possible aux questions suivantes.

Motifs du licenciement ou de la cessation de relation :

Si la réponse aux questions suivantes est « oui », donner des précisions (en faisant renvoi aux renseignements fournis ci-dessus, si nécessaire). Les réponses devraient se rapporter aux événements survenus au cours des douze derniers mois.

	Oui	Non
1. La personne physique a-t-elle démissionné à la demande de la société?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. La personne physique était-elle accusée d'une infraction criminelle?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. La personne physique a-t-elle fait l'objet de mesures disciplinaires internes notables de la part de la société ou d'un membre du même groupe qu'elle?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Des investisseurs ont-ils allégué des pertes financières en raison de la conduite de la personne physique? Ces allégations peuvent ressortir de plaintes écrites, d'actions au civil et d'avis d'arbitrage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. La personne physique a-t-elle des obligations financières non acquittées envers les clients de la société? Il peut s'agir de comptes qui ne sont pas entièrement garantis, qui sont pourvus d'une marge insuffisante ou qui n'ont pas été acquittés et d'autres difficultés, qui, de l'avis de la société, résultent de mauvaises pratiques commerciales, notamment en matière de crédit, de la part de la personne physique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. La société ou un membre du même groupe qu'elle ont-ils subi des pertes financières ou vu leur réputation entachée en raison de la conduite de la personne physique?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. La société ou un membre du même groupe qu'elle ont-ils enquêté sur la personne physique relativement à de possibles manquements importants aux obligations de diligence, obligations réglementaires ou politiques et procédures de conformité de la société ou d'un membre du même groupe qu'elle? Il peut s'agir d'opérations ou de recommandations de placement inappropriées, de vol ou de détournement de fonds ou de titres des clients, de dissimulation des pertes aux clients, de contrefaçon de signature, de blanchiment d'argent, de fausses déclarations délibérées et d'activités parallèles secrètes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. La personne physique avait-elle tendance à ne pas respecter les politiques et procédures de conformité de la société ou d'un membre		

- du même groupe qu'elle?
9. La personne physique a-t-elle géré de façon discrétionnaire les comptes de clients ou s'est-elle livrée à des activités nécessitant l'inscription sans être dûment inscrite ou sans l'autorisation de la société?
10. La société a-t-elle connaissance d'autres faits relatifs à la cessation de relation ou à la conduite l'ayant entraînée qui seraient pertinents pour déterminer l'aptitude de la personne physique à l'inscription?

#### F. Collecte de renseignements personnels

Les autorités en valeurs mobilières ne peuvent recueillir des renseignements personnels que conformément aux lois sur les valeurs mobilières et (ou) les dérivés et ne peuvent s'en servir que pour l'application de leurs dispositions.

Pour toute question sur la collecte et l'utilisation des renseignements personnels, communiquer avec l'autorité en valeurs mobilières du territoire concerné, aux coordonnées figurant à l'appendice A. Au Québec, on peut également s'adresser à la Commission d'accès à l'information (1 888 528-7741, site Web : [www.cai.gouv.qc.ca](http://www.cai.gouv.qc.ca)).

#### G. Mise en garde

Commet une infraction quiconque présente des renseignements qui, au moment et eu égard aux circonstances de leur présentation, sont faux ou trompeurs. En outre, l'omission de fournir des renseignements importants peut entraîner des sanctions réglementaires, dont une vérification de l'aptitude à l'inscription, ou des mesures d'application de la loi contre la société et (ou) les personnes chargées de remplir ce formulaire. Il ne faut pas présumer que ces renseignements sont connus des autorités en valeurs mobilières parce qu'ils sont dans le domaine public ou qu'ils ont déjà été communiqués à une autorité en valeurs mobilières ou à un autre organisme. Inclure tout renseignement dont la pertinence est incertaine.

#### E. Attestation

**Donner l'attestation suivante pour présenter ce formulaire en format BDNI :**

Je présente ces renseignements en ma qualité de mandataire du déposant BDNI. En cochant cette case, j'atteste que toutes les déclarations de fait contenues dans ces renseignements m'ont été communiquées par un représentant dûment autorisé du déposant BDNI, qui confirme qu'il a lu et compris la mise en garde ci-dessus et que les renseignements figurant sur ce formulaire sont, à sa connaissance, exacts et complets.

**Donner l'attestation suivante pour présenter ce formulaire en format papier :**

J'atteste que j'ai lu et compris la mise en garde ci-dessus et que les renseignements figurant sur ce formulaire sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Nom de la société

Nom du dirigeant autorisé à signer

Titre du dirigeant autorisé à signer

Signature

Date (jj/mm/aaaa)